

gouvernements de l'Alberta et de la Colombie-Britannique envisagent de contester le projet de loi C-62 devant les tribunaux.

(572) L'Organisation de coopération et de développement économique a récemment formulé des commentaires au sujet de la TPS. Elle a conclu que l'absence d'harmonisation entre les gouvernements fédéral et provinciaux constituait la principale faille du système et entraînait des frais élevés d'administration et d'observation que l'exonération des produits d'épicerie de base ne ferait qu'augmenter.

(573) La complexité inhérente à l'application de la taxe sera préjudiciable à l'économie. Des ressources devront être consacrées à cette activité qui n'ajoute rien aux biens et services que les gens veulent consommer. Cette complexité se reflète également dans les coûts d'administration plus élevés que devra supporter le gouvernement, lequel devra engager 4 000 fonctionnaires supplémentaires et dépenser 200 millions de dollars additionnels pour percevoir le même montant qu'il encaisse déjà. Cela n'a aucun sens.

D. La TPS est préjudiciable à l'économie

(574) De tous les modèles de taxe présentés au Comité, aucun n'est plus dommageable pour l'industrie du tourisme au Canada que la TPS. Elle encouragerait les Canadiens à prendre leurs vacances à l'étranger et découragerait les étrangers de venir ici. Cette industrie génère environ 24 milliards de dollars de recettes par année et emploie 1,2 million de personnes. Le tourisme est susceptible de devenir l'une des principales industries de croissance au Canada mais les témoignages entendus par le Comité